



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 11 janvier 2016 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

**Est absent :**

Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
---------------------------	--------------------

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 04 devant environ 8 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015
- 0.3 Adoption de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015 – Budget
- 0.4 Adoption de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015 – Programme triennal immobilisation et schéma d'aménagement

**100 Administration générale**

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour décembre 2015
- 1.2 Acceptation des déboursés pour décembre 2015 (Journal 321 à 327)
- 1.3 Contribuable 3319 10 2755 – Facturation ponceau
- 1.4 Achat d'un téléviseur pour Salle Gérald-Gauthier
- 1.5 Renouvellement des cotisations annuelles aux associations 2016
- 1.6 Renouvellement des contrats d'entretien 2016 – Parc informatique
- 1.7 Emploi d'été Canada
- 1.8 Règlement d'adhésion et annexe à la Cour municipale – MRC des Collines-de-l'Outaouais
- 1.9 Adoption du règlement no 2015-041 – Traitement des élus
- 1.10 Demande de radiation judiciaire – Matricule 4013 72 8867
- 1.11 Ressources humaines – Poste de directeur général et secrétaire-trésorier



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- 1.12 Fédération Québécoise des municipalités – Congrès vs Journées de la Culture
- 1.13 Modification de l'échelle salariale

## **200 Sécurité publique**

- 2.1 Gestionnaire des formations de pompiers de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau
- 2.2 Rapport d'activités SSI – Plan de mise en œuvre
- 2.3 Estimé pour l'agrandissement de la porte de la caserne
- 2.4 9<sup>e</sup> Édition du Tournoi de pêche annuel des pompiers

## **300 Transport**

- 3.1 M. Benoît Carle - Entretien des chemins d'été
- 3.2 Cahier aux devis généraux région Municipalité de Blue Sea

## **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Renouvellement contrat collecte des matières résiduelles et encombrants
- 4.2 CREDDO – Invitation officielle aux Grandes Conférences sur le Climat
- 4.3 Association du bassin versant du lac Blue Sea – Demande d'aide financière
- 4.4 Étude égouts – Projection des coûts
- 4.5 Association du bassin versant du lac Blue Sea – Toiles de jute

## **500 Santé et Bien-être**

- 5.1 Levé de fonds – Suicide-Détour 2016

## **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Offre de service – Étude hydrogéologique puits

## **700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Club de ski 2015

## **800 Correspondance**

- 8.1 Bulletin de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea (Décembre 2015)
- 8.2 Rapport d'activités du Préfet – 20 octobre au 7 décembre 2015
- 8.3 Rapport d'activités du maire pour décembre 2015

## **900 Varia**

## **1000 Période de questions**

## **1100 Fermeture de la séance**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2016-01-001**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 11 janvier 2016 soit ouverte à 19 h 04 devant environ 8 contribuables.

**ADOPTÉE**

**2016-01-002**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 11 janvier 2016 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel avec les ajouts suivants :

7.2 Lettre de remerciement pour M. James Rousseau pour ses services pour partir la patinoire

**ADOPTÉE**

**2016-01-003**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2015 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2016-01-004**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2015 - BUDGET**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil relative au budget 2016 tenue le 16 décembre 2015 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2016-01-005**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2015 – PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION ET SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :



QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil relative au Programme triennal immobilisations et le schéma d'aménagement tenue le 16 décembre 2015 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2016-01-006**

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN DÉCEMBRE 2016**

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 49 à 53 de décembre 2015 et qui totalisent un montant de 25 919,57\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 14 295,55\$ pour les salaires versés en décembre 2016 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 667,00 \$ pour le mois de décembre 2015 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 2 645,98\$ pour le mois de décembre 2015 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2016-01-007**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE les déboursés de décembre 2015 qui totalisent un montant de 99 017,75\$ sur le journal des déboursés nos 321 à 327 soient acceptés.

**ADOPTÉE**

**2016-01-008**

**CONTRIBUABLE 3319 10 2755 – FACTURATION PONCEAU**

CONSIDÉRANT QUE la contribuable portant le numéro de matricule 3319 10 2755, a reçu une facture au montant de 190.20\$ pour la pose d'un nouveau ponceau lors des travaux de la TECQ à l'été 2015;

CONSIDÉRANT QUE dans son courriel du 9 décembre 2015, cette contribuable demande s'il existe un règlement municipal qui oblige un propriétaire à payer pour un ponceau quand la municipalité change ou répare un chemin;

CONSIDÉRANT QU' aucun règlement n'existe à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'annulation de la facture pour la propriétaire portant le numéro de matricule 3319 10 2755 au montant de 190.20\$.

**ADOPTÉE**



## **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2016-042, CONCERNANT LES ENTRÉES CHARRETIÈRES ET LES PONCEAUX**

Avis de motion est donné par Marc Lacroix, voulant que le règlement n° 2016-042 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Le projet de règlement aura pour but régir la tarification, les spécifications, et la mise en œuvre des travaux relatifs aux entrées charretières et ponceaux.

Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

---

NOTE : ACHAT D'UN TÉLÉVISEUR POUR SALLE GÉRALD-GAUTHIER :  
REFUSÉ CAR N'AVAIT PAS ÉTÉ PRÉVU AU BUDGET 2016

---

### **2016-01-009**

#### **RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS ANNUELLES À DIVERSES ASSOCIATIONS 2016**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le renouvellement des cotisations annuelles aux associations suivantes :

Union des municipalités du Québec (UMQ)	174,00 \$ + taxes
Fédération Québécoise des municipalités (FQM)	888.53 \$ + taxes
Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ)	325.00 \$ + taxes
Association des chefs en sécurité incendie (ACSIQ)	245.00 \$ + taxes
Association des Directeurs municipaux (ADMQ)	843.00 \$ + taxes
Association des Directeurs municipaux (ADMQ) Assurance	588.00 \$ + taxes
Chambre de commerce de Maniwaki et La Vallée-de-la-Gatineau	\$ 159.50 + taxes

**ADOPTÉE**

### **2016-01-010**

#### **PG SOLUTIONS : RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS (LOGICIELS INFORMATIQUES)**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le renouvellement des contrats d'entretien et soutien des applications avec PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 comme suit :

<b>Application</b>	<b>Département</b>	<b>Montant + tx</b>
Comptes fournisseurs & réclamations de taxes	Administration	920\$
Grand-Livre, budget et états financiers	Administration	1155\$
Taxation, perception et comptes clients	Administration	1495\$
Télétransmission Taxation(SIPC et retraits)	Administration	225\$
Paie	Ressources humaines	920\$
Télétransmission paie	Ressources humaines	250\$
Perfas Interface électorale	Greffe	685\$
Gestion de la carte JMap	Urbanisme	1035\$
Plate-forme de base Accès Cité	Administration	730\$
Gestion des données multimedias	Urbanisme	490\$



Dossier central	Urbanisme	930\$
Gestion des permis	Urbanisme	1360\$
Gestion des fosses septiques	Eaux Usées	930\$
Mobilité – Hébergement	Urbanisme	370\$
Mobilité – Connexion unitaire	Urbanisme	455\$
Droit d'utilisation annuel AccesCité – UEL	Urbanisme	670\$
TOTAL		12620\$

**ADOPTÉE**

**2016-01-011  
EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

CONSIDÉRANT QU' Emploi d'Été Canada accorde du financement afin d'aider les employeurs à créer des possibilités d'emplois d'été pour les étudiants et que pour un organisme public, l'aide est de 50%;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative met l'accent sur les priorités locales et aide à la fois les étudiants et leurs collectivités;

CONSIDÉRANT QUE la période de présentation des demandes pour Emplois d'été Canada 2016 sera du 4 janvier 2016 au 26 février 2016;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le Directeur général Christian Michel à présenter une demande à Service Canada dans le cadre du programme d'Emplois d'été Canada pour la saison estivale 2016.

**ADOPTÉE**

**2016-01-012  
RÈGLEMENT NO 2015-040 – ADHÉSION À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS**

**Règlement numéro 2015-040 concernant l'adhésion de la municipalité de Blue Sea à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais.**

ATTENDU QUE la municipalité de Blue Sea désire obtenir les services d'une cour municipale pour assurer une justice de proximité sur son territoire en facilitant notamment la pleine application de ses règlements municipaux et la poursuite des contrevenants;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 9.1 de l'Entente portant sur la délégation à la municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une Cour municipale commune et sur l'établissement de cette Cour, une municipalité peut adhérer à cette entente aux conditions qui y sont mentionnées;

ATTENDU QUE la municipalité accepte par règlement les conditions d'adhésion énoncées à l'annexe « A » jointe au présent règlement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QU' il soit statué et ordonné par règlement no 2015-040 du Conseil de la municipalité de Blue Sea et il est par le présent règlement statué et ordonné comme suit :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

### **ARTICLE 1**

La municipalité de Blue Sea adhère à l'Entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et accepte d'être soumise aux conditions prévues à cette entente et à l'annexe jointe au présent règlement. Une copie de cette entente est aussi annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

### **ARTICLE 2**

Le maire, Laurent Fortin et le directeur général et secrétaire-trésorier, Christian Michel, sont autorisés à signer au nom de la municipalité, l'annexe confirmant l'adhésion de cette dernière à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais aux conditions qui y sont mentionnées.

### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Laurent Fortin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Christian Michel  
Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

**RÈGLEMENT NO 2015-040 :**

### **ANNEXE « A »**

Annexe relative aux conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité Régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour

### **ARTICLE 1**

La municipalité de Blue Sea accepte de verser, en une seule fois et à titre de contribution d'adhésion à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un montant de 2.67\$ per capita selon la population établie pour celle-ci par le décret 1060-2014 du 3 décembre 2014, adopté par le gouvernement du Québec.

La municipalité de Blue Sea par :

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**2016-01-013**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-041 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-035 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea a adopté le **Règlement 2010-003 relatif au traitement des élus** lors de la séance du 6 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Blue Sea a modifié l'article 4 du règlement 2010-003 le 5 mars 2012 par l'adoption du **règlement modificateur no 2012-018**, ayant pour effet de majorée automatiquement la rémunération des élus au 1 janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Blue Sea a modifié l'article 2 du règlement 2012-018 par l'ajout du texte suivant :  
*« Les rémunérations mentionnées à l'article 2 sont gelées pour l'année financière 2015 débutant le 1 janvier 2015 et se terminant au 31 décembre 2015. »*

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil juge opportun de modifier la clause de gel pour l'année 2015 en la reconduisant pour l'année financière 2016 débutant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant au 31 décembre;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil juge opportun d'ajouter à l'article 2, la clause suivante :  
*« Advenant une augmentation (levée du gel) elle sera pour l'année en cours et en aucun cas ne devra être rétro active. »*

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à une séance antérieure de ce Conseil, soit le 7 décembre 2015, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

Il est proposé par le conseiller Christian Gauthier et unanimement résolu :

Que ce Conseil statue et décrète ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

**L'article 2 du Règlement 2015-035** relatif au traitement des élus est modifié par les textes suivants :

*« Les rémunérations mentionnées à l'article 2 sont gelées pour l'année financière 2016 débutant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant au 31 décembre. »*

*« Advenant une augmentation (levée du gel) l'augmentation sera pour l'année en cours et en aucun cas ne devra être rétro active. »*

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2016-01-014**

**DEMANDE DE RADIATION JUDICIAIRE – MATRITUCLE 4013 72 8867**

CONSIDÉRANT QUE PME Inter Notaire, a fait parvenir une demande de radiation judiciaire sous seing privé concernant l’hypothèque légale résultant d’un jugement contre Monsieur Daniel Brière et Madame Sylvie Lessard, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, le 21 janvier 2015 sous le numéro 21 308 637;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accorde la demande de mainlevée pure et simple pour l’immeuble connu et désigné comme étant le cadastre 4989463 dans la circonscription foncière de Gatineau avec bâtisse portant le numéro civique 80, chemin du Domaine-Ancestral, Blue Sea, Québec, J0X 1C0;

QUE ce conseil autorise la directrice générale adjointe, France Carpentier, à signer les documents préparés par PME Inter Notaire;

QUE la municipalité de Blue Sea autorise PME Inter Notaire, à faire les inscriptions nécessaires pour opérer la radiation de l’hypothèque légale sur la partie ci- haut mentionnée.

**ADOPTÉE**

**2016-01-015**

**RESSOURCES HUMAINES**

**POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER**

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et secrétaire trésorier par intérim était occupé depuis le 4 mars 2015 par l’employée 13-03 et ce, par la résolution 2015-03-94;

CONSIDÉRANT QUE l’employé 61-04, qui occupe le poste d’inspecteur en bâtiment et environnement depuis le 3 juillet 2012, auquel s’est ajouté le poste de directeur des travaux publics en avril 2014 suite à la résolution 2014-04-747, avait démontré l’intérêt pour le poste de directeur général et secrétaire trésorier ;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre le maire Laurent Fortin, l’employé 13-03 et l’employé 61-04, et l’entente de travail proposée entre la municipalité de Blue Sea et l’employé 61-04 ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

Que ce Conseil mandate la firme Deveau Avocats, procureurs de la municipalité de Blue Sea, afin de nous fournir leur avis juridique et/ou recommandations quant à la conformité de l'entente de travail entre la municipalité de Blue Sea, l'employeur, et M. Christian Michel, l'employé;

QUE suite à cet avis ce point soit remis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : REFUS DE DÉPLACER LES DATES DU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM VERSUS LES JOURNÉES DE LA CULTURE

---

**2016-01-16**

**MODIFICATION - ÉCHELLE SALARIALE**

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution 2015-04-108 le conseil de la municipalité de Blue Sea a procédé à l'embauche de l'employé 13-06 à titre de soutien administratif;

CONSIDÉRANT QU' au moment de l'embauche de l'employé 13-06, le poste de soutien administratif ne figurait pas dans la grille salariale en vigueur pour la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QU' il fut établi par l'administration et le conseil que l'échelle salariale pour le poste de soutien administratif serait entre 15\$/h et 17,93\$/h;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale par intérim a vérifié auprès de 8 municipalités de la MRCVG, qui ont des employés en poste à titre de soutien administratif, afin de déterminer une moyenne des salaires en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne d'un salaire au poste de soutien administratif est de 18,65\$/h et ce, pour une liste de tâches identiques ou semblables à celle de l'employée 13-06;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu de modifier l'échelle salariale pour le poste de soutien administratif, afin qu'elle soit représentative de l'offre salariale du milieu municipal de la MRCVG;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu;

QUE ce conseil instaure l'échelle salariale pour le poste de soutien administratif de 16,00\$ à 19.12\$

**ADOPTÉE**



**2016-01-017**

**GESTIONNAIRE DES FORMATIONS DE POMPIERS DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution 2015-02-58, donnée lors de la séance ordinaire du 2 février 2015, l'employé 22-02, a été nommé gestionnaire des formations pour tous les pompiers de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 2 février 2015, l'employé 22-02, organise, supervise et s'assure du bon fonctionnement des formations, et assure la disponibilité et le bon fonctionnement de l'équipement du SSI de Blue Sea ainsi que le local qui sont aussi mis à la disposition des pompiers formés;

CONSIDÉRANT QUE ces formations ont lieu, pour la plupart, les fins de semaines, et que l'employé 22-02 doit agir au nom de la municipalité à l'extérieur des heures établies lors de son embauche;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 22-02, sort souvent du cadre de son travail pour assurer le bon fonctionnement de la municipalité, et surtout pour contribuer à une image positive de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2015-02-58, une somme de 4000\$ sera remise annuellement au service d'incendie de Blue Sea pour agir au nom de la MRCVG en tant que gestionnaire de formation pour toutes les municipalités de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de cette entente, soit le 2 février 2015, la Municipalité de Blue Sea a amassé 10 019.43\$, provenant directement des formations qui sont données à Blue Sea dans le cadre de l'entente. Ce montant inclus : 4000\$ de l'entente, les frais de location d'équipement et d'autopompe ainsi que les frais d'examen;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE l'employé 22-02 se voit attribué un bonus équivalent à 4 % de son salaire annuel en compensation pour sa contribution dans le programme de formations des pompiers de la MRCVG;

QUE ce bonus n'affecte en rien l'augmentation prévue au salaire, suite à l'évaluation des performances de l'employé 22-02 qui aura lieu au mois de février 2016;

QUE ce bonus soit reconduit chaque année, lors desquelles l'entente pour le programme de formation des pompiers de la MRCVG est en vigueur entre la MRCVG et la municipalité de Blue Sea.

**ADOPTÉE**



---

NOTE : RAPPORT D'ACTIVITÉS SSI – PLAN DE MISE EN ŒUVRE  
REPORTÉ EN FÉVRIER

---

**2016-01-018**

**ESTIMÉ POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA PORTE DE LA CASERNE**

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie veut procéder à l'achat d'un camion de service avec citerne dans le but d'augmenter sa force de frappe initiale lors d'incendie sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'avoir une de force de frappe initiale suffisante selon le schéma de couverture de risque en vigueur aurait pour effet d'annuler le besoin d'appeler automatiquement les autres municipalités concernées pour de l'entraide;

CONSIDÉRANT QUE la caserne actuelle possède 3 portes de garage pour l'accès des camions incendie, et que seulement une d'entre elles pourrait accommoder le nouveau camion de service, mais que celle-ci sert déjà d'accès pour notre camion autopompe;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu d'agrandir une des 2 autres portes pour accommoder le nouveau camion;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Les menuiseries Castors constructions qui inclut une nouvelle porte avec les accessoires requis pour l'installation, pour la somme de 6190,00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la porte qui est présentement installée est en très bonne condition et sera retirée de façon à pouvoir la réutiliser ou la vendre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu

QUE la soumission de Les menuiseries Castors constructions soit acceptée, telle que proposée, et que l'ancienne porte soit mise à vendre immédiatement.

**ADOPTÉE**

**2016-01-019**

**9<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE PÊCHE ANNUEL DES POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de Blue Sea organise, pour sa 9<sup>ième</sup> année consécutive, son tournoi de pêche sur glace qui se tiendra le 5 mars;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de Blue Sea a fait parvenir une lettre au Conseil municipal, datée du 11 janvier 2016, lui demandant une contribution financière pour le tournoi de pêche;

CONSIDÉRANT QUE les profits générés par le tournoi s'ajouteront au fond de roulement du service d'incendie de Blue Sea qui servira à l'achat de matériel promotionnel pour les pompiers afin de donner une visibilité et d'augmenter la fierté du service incendie de Blue Sea, lors de leurs initiatives de prévention et d'éducation;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la contribution habituelle de 200\$ pour l'organisation de la 9<sup>e</sup> édition du tournoi de pêche annuel du service incendie de Blue Sea.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : M. BENOÎT CARLE - ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ : FÉLICITATIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'ÉTÉ 2015

---

NOTE : CAHIER AUX DEVIS GÉNÉRAUX RÉGION MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA REPORTÉ À LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2016

---

#### **2016-01-020**

#### **RENOUVELLEMENT CONTRAT COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ENCOMBRANTS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte de matières résiduelles, des encombrants et des matières recyclable entre la municipalité de Blue Sea et l'entrepreneur Transport RLS est un contrat de 2 années avec possibilité de renouveler pour 3 années supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le 5 mai 2016, le contrat arrivera à l'échéance de sa deuxième année;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat sera renouvelable, une ou plusieurs fois, pour la durée déterminée par simple résolution du Conseil adoptée au moins soixante (60) jours avant son expiration, étant entendu que toute période de renouvellement devra être d'une durée minimale d'une année, pour une durée supplémentaire ne pouvant excéder, au total, cinq (5) années, incluant la période initiale de deux (2) ans.

CONSIDÉRANT les inquiétudes du Conseil à l'effet que le coût relié à l'acheminement des matières résiduelles a augmenté de façon significative en 2015, dû à une plus grande quantité de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs villes et municipalités n'acceptent plus les gros objets lors de la collecte régulière des ordures et que les citoyens de ces villes et municipalités, doivent amener eux-mêmes les gros objets dans un centre autorisé, et en assumer les frais;

CONSIDÉRANT QUE suite aux décisions de ces villes et municipalités d'abolir complètement la collecte de gros objets, certains de ces encombrants pourraient se retrouver dans les municipalités qui continuent d'offrir de façon hebdomadaire ou bimensuelle, la collecte des encombrants, augmentant ainsi la quantité de matières résiduelles annuelle de ces municipalités et les coûts pour leurs citoyens;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :



QUE ce Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au renouvellement du contrat de collecte de matières résiduelle et recyclage pour une année supplémentaire, mais que la collecte des gros objets et encombrants soit retirée, et qu'une alternative pour gérer les gros objets soit mise en place ou proposée;

QUE le directeur général, monsieur Christian Michel soit autorisé à signer tous documents relatifs au renouvellement du contrat pour une année additionnelle.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : CREDDO – INVITATION OFFICIELLE AUX GRANDES CONFÉRENCES SUR LE CLIMAT

---

NOTE : ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ON DEMANDE DE VÉRIFIER AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES ET DE REMETTRE CE POINT À L'ORDRE DU JOUR LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> FÉRIER 2016

---

NOTE : ÉTUDE ÉGOUTS – PROJECTION DES COÛTS – METTRE CE DOSSIER À L'ÉTUDE

---

NOTE : ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA – TOILES DE JUTES – ON DEMANDE DE REPORTER À LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2016 AFIN D'OBTENIR PLUS DE DÉTAILS DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

---

#### **2016-01-021**

##### **LEVÉE DE FONDS – SUICIDE DÉTOUR 2016**

CONSIDÉRANT QUE le Comité du Parc des chutes organise son activité annuelle dont les fonds iront à l'organisme Suicide-Détour et demande une participation financière;

CONSIDÉRANT QU' à cette occasion, le Comité du Parc des chutes coordonne le « *Raquettons pour la vie* » qui se tiendra le 6 février à la salle communautaire de Denholm;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil envoie un accusé de réception indiquant d'envoyer ce genre de demande vers le mois de septembre lors des prochaines années de façon à pouvoir l'étudier pour les prochaines prévisions budgétaires.

**ADOPTÉE**

#### **2016-01-022**

##### **OFFRE DE SERVICE – ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE - PUIITS**

CONSIDÉRANT QUE le 12 septembre 2016, l'alimentation en eau qui provenait d'une prise d'eau dans le lac Blue Sea, et qui alimentait le centre municipal, a cessé de fonctionner;



- CONSIDÉRANT QU' une fuite existait dans la tuyauterie d'alimentation qui s'étend sur plusieurs centaines de mètres jusqu'au lac, en passant sous des infrastructures résidentielles et une route provinciale;
- CONSIDÉRANT QUE la prise d'eau en question démontrait des signes de mal fonctionnement depuis plus d'un an, et que le coût des réparations de la prise d'eau versus le coût pour un puits foré étaient pratiquement équivalents;
- CONSIDÉRANT QU' un puits foré nous donne la possibilité d'offrir aux citoyens et usagers du centre municipal, une eau potable, ce qu'une prise d'eau au lac n'offre pas;
- CONSIDÉRANT QU' un puits devant desservir plus de 20 personnes, soit un puit de catégorie 2, doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), et ce malgré le fait que son débit maximum soit inférieur à 75 000 litres par jour;
- CONSIDÉRANT QU' une étude hydrogéologique doit être réalisée sur le puits foré, et que celle-ci est exigée lors de toute demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC;
- CONSIDÉRANT QUE la firme GÉOFOR nous a soumis une offre service pour la somme de 10 460,00\$ plus les taxes applicables qui comprend :
- les essais de pompage;
  - les échantillonnages;
  - les frais de laboratoire;
  - la compilation des données;
  - la préparation et la transmission de la demande d'autorisation auprès du MDDELCC, ainsi que toutes communications ou réponses aux questionnements du MDDELCC en lien avec la demande;
  - tous les équipements nécessaires pour la réalisation de l'étude.

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

- QUE ce Conseil accepte l'offre de service pour l'étude hydrogéologique de GÉOFOR, telle que décrite dans le préambule;
- QUE le directeur général, monsieur Christian Michel soit autorisé à signer tous documents relatifs à l'étude hydrogéologique, et aux certificats d'autorisation du MDDELCC;

**ADOPTÉE**

**2016-01-023**  
**CLUB DE SKI 2016**

- CONSIDÉRANT QUE le programme de ski et planche se poursuit pour une autre année avec quelques changements à la formule;



CONSIDÉRANT QU' une vaste promotion dans les écoles a été lancée afin d'inciter les jeunes à faire du ski et que le forfait proposé cette année permettra aux jeunes de profiter de leur passe, en plus des 8 semaines, qui sera valide tous les jours durant toute la saison de ski;

CONSIDÉRANT QU' au lieu d'un programme qui incluait la passe de ski, l'équipement, les leçons et le transport, les parents pourront choisir selon leur besoin à la carte;

CONSIDÉRANT QUE dans le programme, le tarif pour le transport s'élève à 120\$ par participant dont la moitié des coûts est assumée par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit en l'importance des saines habitudes de vie et encourage l'activité physique chez les jeunes;

Il est proposé par le conseiller Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accorde un montant de 60 \$ par enfant inscrit au Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau afin d'aider à défrayer la moitié des coûts du transport pour l'année 2016.

**ADOPTÉE**

---

NOTES : BULLETIN DE L'ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BLUE SEA  
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET – 20 OCTOBRE AU 7 DÉCEMBRE 2015  
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU MAIRE POUR DÉCEMBRE 2015

---

**2016-01-024**

**LETRE DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR JAMES ROUSSEAU POUR ARROSAGE DE PATINOIRE**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'arrivée de la période propice pour l'arrosage de la patinoire municipale, monsieur James Rousseau a pris l'initiative de procéder à l'établissement de sa surface de glace;

CONSIDÉRANT QUE ce geste, à titre bénévole, a été très apprécié de la part des utilisateurs de la patinoire municipale et qu'il doit être souligné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil fasse parvenir une lettre de remerciements à monsieur James Rousseau, pour cette détermination qu'il a eu à l'égard de l'établissement de la surface de glace de la patinoire municipale.

**ADOPTÉE**

Période de questions de 20h 10 à 20h39





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2016-01-025**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 11 janvier 2016 soit close à 20h45.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2016.

---

Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier